

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 11 Octobre 2022

L'an deux-mil vingt deux, le dix sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, M. DERLET, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN, Mme BORGNE, Mme PICARD, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, M. CHOTARD, M. DELPIRE, M. GALEOTTA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, Mme CAUSERET

Étaient excusés : Mme PIRY-RUIZ (pouvoir M. TOURNOIS), Mme ROBIN (pouvoir Mme BORGNE), Mme BACHELET (pouvoir M. FRANCHI), Mme PRIESS (pouvoir M. DERLET), M. VIORRAIN (pouvoir M. RHEIN), Mme MBAGA (pouvoir Mme PETITDIDIER), M. GAMBIN (pouvoir M. ROUSSEAU)

Étaient absents : M. DE OLIVEIRA

Secrétaire : Régine LE GRILL

Conseillers : En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

Quorum : 15

DELIBERATION 2022 – 047

Rapporteur : Jean Baptiste ROUSSEAU

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'AGENTS RECENSEUR

CONSIDÉRANT l'organisation du recensement à Soisy-sur-Seine en janvier et février 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter 15 agents recenseurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

⇒ **DÉCIDE** la création d'emplois de non-titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 15 emplois d'agents recenseurs non-titulaires à temps non-complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

⇒ **DIT** que les agents recenseurs seront payés :

- 50 € pour les deux demi-journées de formation
- 50 € pour la tournée de reconnaissance
- 4,00 € par retour via Internet (logement et individuel)

- 0,70 € par feuille de logement
- 1,20 € par bulletin individuel
- 70 € si l'agent atteint ou dépasse 95% de collecte sur son secteur.

Accusé de réception en préfecture
091-219106002-20221018-2022-047-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022

➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents d'y rapportant.

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 18 Octobre 2022

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine

Régine LE GRILL

Secrétaire de séance

Date de publication : 08 Novembre 2022